

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiy.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

PROCÈS-VERBAL N° 4

*Extrait du Registre des Délibération du
 Conseil Municipal Du Vendredi 19 Avril 2024*

Nombre de Conseillers en Exercice : 10Présents : 8Votants : 8+2 pouvoirsPouvoirs : 2Absents : 2

Maire

Date de la Convocation : le 8 Avril.2024Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

L'an Deux Mille Vingt Quatre

Et le Dix-Neuf du mois d'Avril

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre,

Ouverture de Séance : 20 h 00PRESENTS : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur VICINI Joël, Adjoints,

M. PASQUALI Éric, Mme RODRIGUEZ Sandra, Mme SAUBOUA Isabelle, Monsieur ZAÏA René,

Mme FLEURY Jocelyne, Conseillers

POUVOIRS : Monsieur JANCOVEK David, Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

De Monsieur LARRUE Ludovic à Monsieur ZAÏA René,

EXCUSÉ : ////ABSENT : 2 pouvoirs Monsieur JANCOVEK David, Monsieur LARRUE Ludovic.Délibération n° 015/2024 du 19 Avril.2024 -Objet : *DM n° 1 - modification du programme d'investissement défibrillateur*

Monsieur le Maire rappelle la délibération 003/2024 concernant la décision de faire poser un défibrillateur au niveau des bâtiments communaux par les services de ABC FEU, pour un montant de 2 262,60 €

Le programme d'investissement prévu lors du vote du budget était le programme 116 de l'ancien défibrillateur.

Il convient de modifier ce numéro de programme afin qu'il n'y ai pas de confusion.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver cette modification de programme d'investissement par la décision modificative qui suit

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité

Décide d'ouvrir le programme d'investissement 117 « Défibrillateur ABCFEU 2024 » Imputation comptable 2135

Décide de procéder au virement de crédits nécessaires à cette opération tel que suit :

| Comptes Dépenses d'Investissement à Réduire | | | | | | |
|---|---------|------|------|-----|----------------------------|--------------|
| Sens | Section | Chap | Art. | Op. | Objet | Montant |
| D | I | 21 | 2135 | 116 | Défibrillateur | -2 262,60 € |
| Total | | | | | | -2 262,60 € |
| Comptes Dépenses d'Investissement à Ouvrir | | | | | | |
| Sens | Section | Chap | Art. | Op. | Objet | Montant |
| D | I | 21 | 2135 | 117 | Défibrillateur ABCFEU 2024 | + 2 262,60 € |
| Total | | | | | | + 2 262,60 € |

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire,
 Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance
 Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

.....

Délibération n° 016/2024 du 19 Avril.2024 -

Objet : « Ralentisseurs « Cabeil »

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'après le constat récurrent du passage des automobilistes en excès de vitesse au niveau du lieu-dit « Cabeil » ayant occasionné à de plusieurs reprises l'accrochage de plusieurs animaux domestiques, que la pose de panneaux signalétiques de limitation de vitesse à 30 Km/h, vitesse non respectée par de nombreux automobilistes, il convient de sécuriser cette entrée dans le bourg de POMPIEY.

Après échanges sur le terrain avec les services de la voirie d'Albret communauté, la meilleure solution serait la pose de ralentisseurs sur ce secteur.

Monsieur Le Maire présente les devis aux membres présents pour étude et décision.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité

Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise NCS pour un montant de 7 449,96 € TTC

Décide d'ouvrir le programme d'investissement 118 « Ralentisseur « Cabeil » » **Imputation comptable 2157**

Décide de procéder au virement de crédits nécessaires à cette opération par une décision modificative.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance
Monsieur ANTONIAZZI Jean-

Délibération n° 017/2024 du 19 Avril.2024 -

Objet : « Chemin piétonnier accès aire de bus « Coupard » »

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'après l'achèvement des travaux de l'aire de retournement et stationnement du bus scolaire à « Coupard », il est indispensable d'effectuer un chemin piétonnier afin que les enfants ne soient pas dans l'obligation de marcher sur la route pour accéder à l'aire de bus.

Monsieur Le Maire présente les devis aux membres présents pour étude et décision.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité

Décide d'accepter le devis présenté par l'entreprise NCS pour un montant de 1 890,30 € TTC

Décide d'ouvrir le programme d'investissement 119 « Chemin piétonnier « Coupard » »

Imputation comptable 2157

Décide de procéder au virement de crédits nécessaires à cette opération par une décision modificative.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance
Monsieur ANTONIAZZI Jean-

Délibération n° 018/2024 du 19 Avril.2024 -

Objet : *DM n° 2 - Ralentisseurs « Cabeil » et Chemin piétonnier « Coupard »*

Monsieur le Maire rappelle la délibération 00016 et 017/2024 concernant la décision de faire poser un ralentisseur au niveau de l'entrée de « Cabeil » ainsi que de l'aménagement d'un chemin piétonnier pour accéder à l'aire de bus à « Coupard ». Pour les deux délibérations ont été acceptés à l'unanimité de procéder à une décision modificative de virement de crédits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité

Décide de procéder au virement de crédits nécessaires à ces deux opérations tel que suit :

| Comptes Dépenses d'Investissement à Réduire | | | | | | |
|---|---------|------|------|------|--|--------------|
| Sens | Section | Chap | Art. | Op. | Objet | Montant |
| D | I | 21 | 2158 | OPNI | Autre | -9 340,26 € |
| Comptes Dépenses d'Investissement à Ouvrir | | | | | | |
| Sens | Section | Chap | Art. | Op. | Objet | Montant |
| D | I | 21 | 2157 | 118 | Ralentisseurs « Cabeil » | + 7 449,96 € |
| D | I | 21 | 2157 | 119 | Chemin piétonnier aire de bus « Coupard » | + 1 890,30 € |
| Total | | | | | | + 9 340,26 € |

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance
Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

Les délibérations prises ce jour portent le n° de 015/2024 à 018/2024

Observations des membres présents

M.SUAREZ
Maire

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude
Secrétaire de séance



